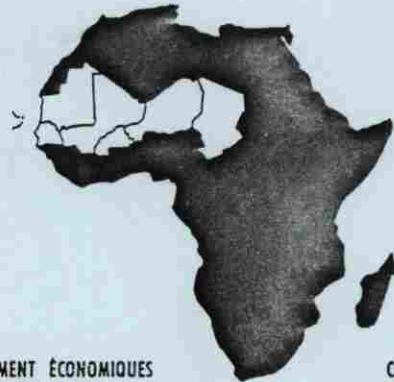


3496



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT



CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL

Document N° 8
Annexe

DISTRIBUTION LIMITEE
AUX PARTICIPANTS

RAPPORT SUR LES POLITIQUES DE GESTION DES MARCHES
CÉREALIERS NATIONAUX ET EN PARTICULIER SUR LES POLITIQUES
DE PRIX DES CÉREALES DANS LES PAYS DU CILSS

par

Vincenzo CAPUTO

COLLOQUE SUR LES POLITIQUES CÉREALIÈRES
DANS LES PAYS SAHÉLIENS

CONFERENCE ON CEREAL POLICIES
IN SAHEL COUNTRIES

MINDELO, SAO VICENTE, 1 - 6 DEC 1986
REPUBLIQUE DU CAP VERT

REPUBLIC OF CAPE VERDE



RAPPORT SUR LES POLITIQUES DE GESTION DES MARCHES
CEREALIERS NATIONAUX ET EN PARTICULIER SUR LES POLITIQUES
DE PRIX DES CEREALES DANS LES PAYS DU CILSS

Les idées exprimées et les faits exposés dans cette étude le sont sous la responsabilité de son auteur et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

Vincenzo Caputo
Coordonnateur du C.D.R. de l'Istituto Italo-Africano
(octobre 1986)

TABLE DES MATIERES**RESUME**

Voir document no. 8 (Résumé)

INTRODUCTION	3
-gérer un marché?	3
-Nouakchott	3
-premiers changements	3
PREMIERE PARTIE: LES ORIENTATIONS ET LES PROBLEMES GENERAUX	4
-facteurs contraignants	4
-la céréaliculture doit-elle être considérée prioritaire?	5
-consommateurs v/s producteurs	7
-méthodes dirigistes de planification et de gestion	8
-deux orientations de base	9
DEUXIEME PARTIE: FORMATION DES PRIX ET POLITIQUES DE DE GESTION DES MARCHES CEREALIERS	10
-la formation des prix	10
-paramètres de référence au niveau de la production agricole	12
-variables à court terme: le prix des céréales importées	13
-variables à court terme: les quantités offertes	15

-variables à moyen terme	17
-variables à moyen terme: les coûts de transformation	17
-variables à moyen terme: les transports	18
-variables à moyen terme: les coûts de stockage	18
TROISIEME PARTIE: ASPECTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS	20
-aspects institutionnels	20
-problèmes de financement	22
ANNEXE 1: DESCRIPTION SOMMAIRE D'UN MODELE DE FORMATION DU PRIX AU PRODUCTEUR SUR LE MARCHE	
Voir document No. 8 (Résumé)	
ANNEXE 2: FIGURES	
Voir document no. 8 (Résumé)	
ANNEXE 3: NOTES	23
ANNEXE 4: REFERENCES BIBLIOGRAFIQUES CITEES	31

INTRODUCTION

gérer un marché?

1 De véritables politiques de gestion des marchés céréaliers nationaux devraient être mises en place par les différents Gouvernements et par leurs organismes de coordination régionale dans les buts suivants:

- a libérer de plus en plus les marchés céréaliers des goulets d'étranglement gênant leur fonction irremplaçable dans l' allocation optimale des ressources économiques.
- b permettre à cette fonction de croître dans un cadre économique rénové, sous les contraintes établies par des stratégies de développement adéquates et cohérentes.

Dans cette double perspective, on peut traiter, probablement, les problématiques en question en évitant de glisser sur des oppositions stériles et souvent idéologiques entre libéralisation et gestion des marchés.

Nouakchott

2 En 1979, le Colloque de Nouakchott a posé pour la première fois, de manière systématique, le problème de la gestion des marchés céréaliers dans les pays sahéliens. On y a affirmé, en contradiction avec la pratique précédente, que les mesures concernant les marchés sont au moins aussi importantes que les projets concernant la production. L'importance stratégique des filières céréalier pour le développement des économies sahéliennes a été affirmée également à Nouakchott d'une manière ferme.

3 Par contre, par rapport aux recommandations spécifiques sur la gestion des marchés, le Colloque a été plus contradictoire, mélangeant des outils souvent inadaptés aux réalités en question (1) avec des intuitions innovatrices. Au cours de ce colloque, peut-être pour la première fois, on a nettement dénoncé les effets négatifs de l'aide alimentaire et on a affirmé la nécessité de taxer les céréales d'importation; en outre, on y a formulé des recommandations sur la réduction des coûts des offices céréaliers, sur l'importance à accorder aux problèmes de la transformation des céréales locales et sur la nécessité d'intensifier les échanges régionaux. Cependant, on n'y a pas suffisamment remis en question la viabilité et l'efficacité des prix officiels, la garantie de l'achat public, la nécessité de pratiquer des bas prix à la consommation et l'intérêt de disposer de grandes capacités publiques de stockage, indépendamment de leur coût.

premiers changements

4 Depuis Nouakchott, beaucoup de changements ont été apportés dans les politiques de gestion des marchés nationaux des céréales:

- a un certain nombre de Gouvernements ont convenu tôt ou tard que subventionner les prix à la consommation était en contradiction avec des politiques de soutien aux revenus des producteurs (2):
- b certains ont pris des mesures concrètes mettant la production vivrière au centre de leur plan de développement, ce qui n'était pas le cas au cours des années '70 (3):
- c certains encore ont laissé plus de place à l'initiative autonome des paysans, des commerçants et d'autres entrepreneurs ruraux et urbains, en réduisant l'impact des sociétés d'encadrement et des structures publiques d'intervention.

5 Ces changements ont eu lieu grâce à l'amorce d'un bouleversement assez profond dans les conceptions et dans les approches tant des pays intéressés que des donateurs et des organismes internationaux. Ce bouleversement, comme tous les changements historiques importants, est né suite à la tragique expérience de la famine et de la détresse, qui a prouvé aux uns et aux autres l'impossibilité des voies suivies jusqu'alors. Toutefois, étant donné qu'il en est encore à un stade embryonnaire, ce processus réformateur risque toujours d'être arrêté ou même renversé sous la pression des anciens lobbies et des préjugés consolidés de part et d'autre. Dans ce cadre, le colloque de Mindelo peut représenter une étape importante, à mi-chemin entre le renforcement des acquis positifs des changements réalisés et l'identification des lacunes et des principaux éléments de résistance qui caractérisent la phase actuelle.

PREMIERE PARTIE: LES ORIENTATIONS ET LES PROBLEMES GENERAUX

les facteurs contraignants

6 Les politiques de gestion des marchés céréaliers dans les pays sahéliens ont été influencées, jusqu'à Nouakchott et -dans une plus ou moins grande mesure- jusqu'à maintenant, essentiellement par les facteurs suivants:

- a des stratégies de développement attribuant aux productions céréalier nationales une place secondaire et privilégiant les importations pour l'approvisionnement des principaux marchés urbains (4):
- b des politiques de répartition des revenus favorisant les

bureaucraties urbaines et leur entourage au détriment des populations rurales et des entrepreneurs agissant dans l'incertitude du secteur dit informel ;

c des méthodes dirigistes appliquées à la planification et à la gestion du développement, tendant à se superposer et à s'opposer aux dynamiques économiques existantes et aux processus réels d' allocation des ressources.

7 A ces trois niveaux, les choix et les erreurs sont imputables tant aux Gouvernements de la région qu'aux donateurs, les premiers étant responsables surtout des facteurs cités au point (b) ci-dessus, les seconds, des facteurs cités au point (a) et les uns et les autres, des facteurs du point (c). Accepter cette co-responsabilité ne pourra que renforcer le dialogue politique actuellement en cours, réduisant les méfiances et les a-priori réciproques, ainsi que les approches instrumentales qui l'affaiblissent.

la céréaliculture doit-elle être considérée comme prioritaire?

8 Encore aujourd'hui des décideurs et des techniciens soutiennent que les pays en question devraient profiter du fait que, grâce à la subvention ou à la protection de leur production céréalière par un grand nombre d'Etats, de grandes quantités de céréales bon-marché sont disponibles pour l'importation. Ce raisonnement, qui a été fonctionnel dans des échiquiers coloniaux attribuant des spécialisations complémentaires à leurs différentes régions, ne l'est malheureusement plus aujourd'hui.

9 Une telle interprétation de l'avantage comparatif des pays sahéliens n'est pas viable et -vu l'expérience acquise - il serait souhaitable de ne plus la proposer, ne serait-ce qu'en raison des deux considérations suivantes:

a - l'offre mondiale de céréales, surtout en ce qui concerne le riz, n'est pas constante au point de pouvoir garantir des niveaux suffisants de sécurité alimentaire. Ce problème devient beaucoup plus grave si l'on considère que les ressources en devises des Etats intéressés -necessaires pour l'importation des céréales- sont elles aussi très fluctuantes, car souvent liées à l'exportation d'un seul produit.

b cet élément d'insécurité, bien que très important, n'est probablement pas la raison principale du rejet de l'option en question. Beaucoup d'études ont démontré que, dans une économie rurale caractérisée par la présence prépondérante de petites exploitations familiales, la production des produits de base pour l'autoconsommation est très rigide. Cela est dû à un ensemble de facteurs dont le principal est probablement l'incertitude caractérisant l'environnement économique rural, ce qui rendrait les valeurs implicites des produits de base beaucoup plus élevées que les valeurs moyennes du marché (5).

10 La première considération est assez évidente. L'expérience du Sénégal le prouve bien, spécialement en 84 et 85 (écroulement des

exportations d' arachides et montée exceptionnelle des importations de riz). Pour des économies pauvres dont les exportations sont peu diversifiées, le renoncement à un niveau important d'autosuffisance alimentaire peut avoir des effets désastreux.

11 La seconde considération explique les connexions existant, dans les pays en question, entre politiques céréalières, développement agricole et développement économique. Etant donné que la production vivrière pour l' autoconsommation doit être considérée plutôt rigide même sur des périodes assez longues (voir la relative stabilité des indices de production vivrière par habitant rural, dans la majorité des pays) (6), le planificateur n'a que deux possibilités: soit créer les conditions pour que cette production se développe à travers le marché, en devenant une source d'accumulation pour l'investissement, -l'intensification et la transformation des méthodes d'exploitation; soit laisser que la majeure partie des ressources du secteur agricole (60 à 90%) reste coincée dans des productions d'autosubsistance marginalisées à des niveaux d'échanges intra-ruraux à caractère secondaire (7). Si l'on considère les poids respectifs de la céréaliculture dans les secteurs agricoles, et de l'agriculture dans les économies des pays en question, on comprend l'impact du choix ci-dessus sur leur développement global.

12 Ceci dit, une gestion efficace des marchés céréaliers devra permettre aux céréales locales d'entrer sur les marchés urbains à des conditions de plus en plus compétitives avec les céréales d'importation. Les interventions nécessaires au niveau du marché (que l'on verra dans les paragraphes suivants) devront être combinées avec un support renouvelé à la production. Il s'agit là d'une perspective dont la quasi totalité des pays ayant enregistré quelques succès dans le développement, ont dû convenir tôt ou tard. (8).

13 La dynamisation du secteur agricole engendrée par le développement de la céréaliculture ne manquera pas de se répercuter positivement sur les productions pour l'exportation: les prix de ces produits au producteur devront augmenter, les innovations techniques appliquées sur les céréales seront généralisées, les circuits commerciaux ruraux seront revitalisés. Souvent on s'est fait des illusions quant aux chances d'une action des cultures de rente sur la modernisation de l'ensemble de l'agriculture ; mais ces efforts se heurtent toujours à la rigidité du secteur vivrier, qui - ne pouvant pas jouir de conditions adéquates de marché et d'appui technique - absorbe des quantités de ressources excessives par rapport au niveau de sa production. Cette rigidité a été remarquée dans des programmes cotonniers (Mali, Sénégal), où l'on a dû s'occuper des cultures vivrières, dont la stagnation constituait un facteur limitant de l'accroissement des productions de coton (45).

14 Certains donateurs, et quelques organismes internationaux ont été peu sensibles, dans le passé, aux arguments ci-dessus, et cela encore dans la deuxième moitié des années '70. Ils n'ont pas su encourager des Etats qui souhaitaient "redresser" leur agriculture par le biais de politiques axées sur la production céréalière (?). Il faut admettre toutefois que cette sensibilité est en train d'évoluer.

consommateurs v/s producteurs

15 On a beaucoup écrit sur la politique de répartition des revenus poursuivie dans la majorité des pays sahéliens (10). L'abattement des prix des céréales -à travers les importations et/ou le contrôle, aux prix officiels, d'une partie des productions locales- et, parallèlement, la lourde taxation (implicite ou explicite) des produits agricoles pour l'exportation, ont été les instruments de compression des revenus paysans au profit des revenus de la fonction publique. Il est important de remarquer le double effet de l'abattement des prix des céréales: valorisation des revenus urbains et réduction des prix des produits d'exportation au producteur (11).

16 L'accord n'est pas unanime quand on parle d'abattement des prix des céréales. En réalité le mécanisme est le suivant: en période d'abondance des productions locales (mois après-récolte et années excédentaires), les villes sont approvisionnées de préférence en produits bon marché provenant des campagnes; dès que le prix commence à monter (périodes de soudure et années déficitaires), on ouvre le robinet des importations subventionnées par l'extérieur et par les taux de changes, ou des ventes publiques subventionnées sur les budgets nationaux. Les producteurs n'ont pas la possibilité de rééquilibrer leurs revenus en augmentant les prix dans les périodes déficitaires. Même si des quantités très réduites (non-substituables) de céréales locales continuent à être échangées à des prix élevés dans ces périodes, la presque totalité de la demande commerciale est satisfaite par des ventes subventionnées (12)(13)(43).

17 L'arrivée massive de céréales importées -difficilement productibles localement- sur les marchés urbains, dans les périodes déficitaires - crée des habitudes alimentaires nouvelles déterminant des seuils de plus en plus élevés, de non-substituabilité de ces céréales dans la demande urbaine. Par conséquent, à chaque nouvelle période excédentaire, la demande urbaine devient moins réceptive aux céréales locales qu'elle ne l'était auparavant. L'exemple sénégalais est le plus évident, mais il n'est pas du tout isolé.

18 Le prix bas à la consommation, déterminé par les deux types d'intervention ci-dessus, est l'élément principal de pénalisation de la production céréalière locale: il est en effet le seul levier en quelque sorte maîtrisable par les Gouvernements (principalement importations commerciales et aides). Les bas prix au producteur et le manque d'investissement à tous les niveaux de la filière céréalière sont en grande partie une conséquence de cette politique qui ne permet ni des niveaux de rémunération suffisants à la production, ni des marges significatives et assurées pour les autres agents intéressés.

19 Un prix raisonnablement élevé à la consommation est -bien qu'on puisse y voir un paradoxe- un élément de sécurité alimentaire, du fait qu'il se répercute avec des effets stimulants tout au long de la filière, évite les fuites par rapport aux marchés nationaux et attire les surplus des zones limitrophes. Les pays enclavés comme le Niger,

qui ont profité du prix objectivement élevé des importations sur leurs marchés, ont des niveaux de sécurité alimentaire bien supérieurs aux autres (14). D'autre part, étant donné que la majorité des consommateurs pauvres sont aussi des producteurs, l'impact négatif sur les couches les plus pauvres est partiellement contenu.

20 Les prix officiels au producteur jouent un rôle inférieur dans la politique de transfert des revenus, par rapport aux subventions implicites des prix à la consommation. cela est dû aux quantités très réduites achetées par les Offices nationaux, ainsi qu'aux augmentations récentes des prix au producteur dans nombre de pays. Les prix au producteur ont augmenté en termes réels, au Mali, au Burkina et au Niger beaucoup plus de 77 à 83 qu'au cours de la période 70-76. Parallèlement, le rapport entre prix à la consommation et prix officiels au producteur a diminué, les prix à la consommation n'ayant pas été orientés à la hausse comme les autres (15). C'est ainsi que la mesure consistant à augmenter le prix officiel à la production a eu un effet négatif sur la situation budgétaire des Offices, sans qu'il soit possible d'éviter l'abattement des prix au producteur provoqué, sur le marché libre, par la présence de céréales subventionnées (16) (17).

21 Beaucoup de changements ont été réalisés, tout récemment, dans le domaine des politiques des prix à la consommation: le Sénégal a porté le prix des brisures de riz à 160 Fcfa/kg; le Niger a laissé fluctuer les prix à la consommation sur le marché et a rétabli une petite taxe sur l'importation de riz; le Mali a relevé fortement les prix à la consommation (95 Fcfa/kg pour le mil et 163 pour le riz) et a rétabli, en juillet 86, une taxe sur le riz importé. Ces mesures - toutes adoptées au cours de la dernière campagne- présentent de nombreux éléments de faiblesse, comme on verra par la suite (point 44); mais elles représentent probablement une nouvelle perception des problèmes existants. Passe-t-on d'une période durant laquelle la préoccupation principale était celle de promouvoir des élites dirigeantes, avec leurs instruments administratifs et, hélas, leurs priviléges, à une nouvelle période, où la stabilité d'une croissance économique saine devient un objectif important? Dans l'affirmative, les groupes-cible de cette nouvelle phase devraient être les producteurs ruraux et les entrepreneurs, aux différents échelons sociaux.

méthodes dirigistes de planification et de gestion

22 Dans l'approche du monde rural, on a toujours eu tendance à appliquer des méthodes dirigistes, d'une manière tout à fait indépendante des références politico-idéologiques des différents Gouvernements. On a pensé pouvoir afficher les prix des produits suivant les désirs des uns ou des autres, pouvoir attribuer du jour au lendemain des prérogatives ou un monopole à une société publique ou privée, pouvoir changer et rechanger les **règles** du jeu (autorisations, tarifs, péréquations, institutions de référence) comme si le marché et ses **dynamiques** ou ses acteurs n'existaient pas. Chaque projet a établi ses systèmes de crédit, ses centrales d'achat, ses usines, son encadrement très strict, souvent selon des méthodes différentes ou opposées à celles qui étaient appliquées par un projet voisin. On a parlé improprement de socialisme africain pour expliquer cette approche caractérisée par un mélange de paternalisme bureaucratique et de technocratisme obtus.

23 Les économies rurales africaines -longtemps définies faussement économies de subsistance- sont des économies à tous les effets, avec leur environnement, leurs contraintes spécifiques et leurs propres processus d'allocation optimale des ressources. Les considérer, comme cela a été souvent le cas, comme des tables rases sur lesquelles il est possible d'écrire n'importe quoi a été très grave. Un des effets les plus graves a été obtenu à travers la manipulation continue et souvent contradictoire des prix (18). Si cette manipulation n'a pas modifié les circuits commerciaux et les filières traditionnels, parce qu'Elle couvrait une partie très réduite des productions, elle a cependant fortement accru l'incertitude existant aux différents stades de ces filières, empêchant ainsi leur modernisation. Etant donnée leur inefficacité, ces manipulations ont été utilisées pour des objectifs à court terme, d'appui à tel ou à tel autre groupe social, bénéficiant ainsi de transferts fiscaux (19).

24 Il est nécessaire d'introduire ici une remarque importante, qui a été sous-évaluée dans les débats sur les politiques des prix. On a cité souvent l'exemple de pays tels que l'Europe ou les Etats Unis, où les productions sont fortement subventionnées et de fortes distorsions engendrées sur les marchés céréaliers. L'on évoque ces exemples pour soutenir que des distorsions analogues seraient souhaitables afin de garantir le développement céréalier dans les pays sahéliens. Cela est faux: il suffit de considérer que la filière céréalière dans ces pays industrialisés ne représente qu'un pourcentage infime du PIB, tandis qu'elle représente entre 25 et 60% du PIB dans les pays sahéliens. Des distorsions dans l'allocation des ressources sur le marché céréalier allemand ou italien n'ont presqu'aucune influence sur l'ensemble des économies respectives. Des distorsions analogues au Burkina Faso ou au Mali ont des effets dépressifs sur le développement économique global de ces pays. En effet, les pays industrialisés ont des secteurs extra-agricoles dont ils extraient les surplus nécessaires au soutien de leur agriculture pour différentes raisons. Les pays sahéliens n'ont -en général- que leur agriculture pour produire des surplus: il convient de les utiliser pour en accroître les performances plutôt que pour opérer des transferts qui affaiblissent ces performances. Les subventions à la production céréalière dans les pays industrialisés (20) doivent être considérées attentivement non pas pour les imiter, mais pour défendre les secteurs céréaliers nationaux des graves distorsions qu'elles provoquent dans les marchés mondiaux.

25 Abandonner les interventions dirigistes ne signifie pas déresponsabiliser les Pouvoirs publics de la gestion des marchés céréaliers. Il faut éviter de traiter le secteur Privé comme la énième société d'Etat prête à remplir n'importe quelle carence, d'idées ou d'initiatives (21). Le rôle de l'intervention publique devra être requalifié afin de promouvoir, aux différents niveaux de la filière céréalière, des initiatives visant à accroître la productivité et les capacités de production. Une activité publique complètement renouvelée sera irremplaçable dans les domaines de la formation, de la recherche, du financement et de la gestion des politiques ainsi que des institutions chargées de les appliquer.

deux orientations de base

26 Avant d'entrer dans l'examen des différentes politiques à

mettre en place, il convient de tracer une première conclusion sur la base des facteurs contraignants analysés. Il faudrait retenir, en particulier, deux orientations de base:

- a les secteurs céréaliers nationaux doivent être protégés des céréales importées avec une taxation adéquate, qui soit en mesure de réduire les effets de distorsion du marché international et de rouvrir aux céréales locales les espaces de marché nécessaires(44). Une telle mesure, qui doit être appliquée également sur les aides alimentaires, entraînera une hausse des prix à la consommation, seule manière possible de garantir des rémunérations adéquates aux différents acteurs de la filière céréalière;
- b une fois adoptée cette mesure de protection -ou, mieux, de dé-subvention - il faut laisser fluctuer les prix sur les marchés intérieurs de manière à ce qu'ils représentent de véritables points de repère pour les différents opérateurs économiques (producteurs, commerçants et artisans).

Là où l'on envisage des déficiences, des goulets d'étranglement ou des prix dénotant des positions de monopole, il faudra intervenir pour modifier les situations réelles plutôt que pour imposer des prix inefficaces et arbitraires. Les Etats, arbitres des prix, doivent devenir maîtres des politiques des prix et de gestion des marchés. Ces arguments feront l'objet de la deuxième partie du présent rapport.

DEUXIEME PARTIE: FORMATION DES PRIX ET POLITIQUES DE GESTION DES MARCHES CEREALIERS

la formation des prix

27 Si l'on abandonne l'idée qu'il est possible et souhaitable de fixer les prix par décret sur les marchés sahéliens des céréales, on peut commencer à considérer les prix des céréales produites localement comme résultant, par voie endogène, d'un ensemble complexe de variables (agissant tant à court terme qu'à long terme), dont la maîtrise est le noyau d'une politique céréalière et sur lesquelles les Gouvernements peuvent intervenir d'une manière coordonnée, selon des priorités différentes d'un pays à l'autre.

28 Une telle approche peut donner une nouvelle vigueur au débat sur les politiques des prix et, surtout, le faire sortir de l'antinomie prix officiels-prix libres, qui représente depuis des années une impasse.

29 Dans le seul but de faciliter la tâche, on suggère ici de considérer un modèle assez simple, qui explique les différentes variables influençant la formation du prix au producteur dans un marché déterminé et dans une année déterminée. Ce modèle sert essentiellement à illustrer la complexité et la complémentarité des mesures constituant une politique des prix rémunératrice pour les producteurs. Le modèle repose sur la considération suivante: dès le début des récoltes, les acteurs intéressés -producteurs, commerçants et consommateurs- anticipent l'évolution annuelle du marché et déterminent les prix sur la base de cette prévision, par des ajustements successifs (23). Ce modèle s'adapte particulièrement à des marchés souffrant de pénuries récurrentes, qui sont périodiquement réglés par des produits à prix constant (prix de pénurie) provenant de l'extérieur (importations commerciales et aides vendues par des organismes publics). Le modèle est présenté à l'annexe 1 du Résumé (Document no. 8).

30 Avec le support du modèle en question, on peut considérer le prix au producteur comme étant déterminé par six variables principales:

- (i) -le prix des céréales importées substituables aux céréales locales.
- (ii) -le coût de la transformation des céréales locales en produit consommable.
- (iii)-le coût du transport des céréales locales des lieux de production aux lieux de consommation.
- (iv) -le coût "physique" du stockage: pertes et amortissement des magasins.
- (v) -le coût "financier" du stockage: coût d'opportunité du capital investi dans le produit stocké.
- (vi) -les quantités de céréales locales offertes déterminant le temps nécessaire pour que le marché atteigne son niveau de pénurie.

31 Agir d'une manière intelligente sur l'ensemble de ces six variables -plutôt qu'afficher péniblement des prix, des règlements et des prérogatives institutionnelles, inefficaces et néfastes- est le nouveau défi auquel doivent faire face les Gouvernements de la région et les donateurs, pour une gestion rénovée des marché céréaliers nationaux. Deux de ces variables peuvent avoir des effets à court terme (la "i" et la "vi"), tandis que les autres doivent faire l'objet de politiques (de recherche, investissement et formation) à moyen terme.

32 Les objectifs de cette action -conformément aux orientations esquissées dans la première partie- devraient consister à:

-permettre aux prix des céréales locales au producteur, de fluctuer autour de valeurs en mesure de stimuler la production commerciale de céréales et, en même temps, d'encourager l'investissement et l'amélioration technologique des exploitations.

-créer des conditions pour qu'à tous les degrés de la filière, il y ait des processus d'investissement et d'amélioration de la productivité qui se répercutent sur une compétitivité accrue vis-à-vis des produits d'importation.

paramètres de référence au niveau de la production agricole

33 Pour ce faire, l'approche présentée dans ce document constitue une condition nécessaire, mais non suffisante. Les politiques de gestion des marchés doivent être combinées à des politiques touchant directement les capacités et les choix de production dans le secteur agricole. Ici, on peut se limiter à constater comment une politique de gestion des marchés est liée à des politiques de production: dans le modèle considéré, toutes les interventions ont une retombée sur le niveau du prix au producteur; un objectif des politiques en question est que le produit prix x quantité produite puisse rémunérer d'une manière adéquate, chaque année, les facteurs mis en place par l'exploitation agricole; mais quelle exploitation (quelle part des exploitations existantes)? Quel niveau relatif de rémunération des facteurs?

34 Il faut répondre à ces questions d'une manière approfondie. Des expériences en ce sens, utilisant des modèles tenant compte des différentes variables qui influencent l'allocation des ressources dans les agricultures sahéliennes, sont actuellement en cours (24). Il faudra toutefois quelques années avant qu'on ne dispose des bases statistiques et des tests nécessaires pour leur utilisation. Pendant qu'on approfondit surtout les études sur les coûts de production, il faut donner des réponses plus empiriques, mais non moins compréhensives.

35 On devrait tout d'abord définir l'objectif d'assurer une rémunération adéquate et non pas un prix au paysan: ceci permet d'accepter -dans une mesure raisonnable- les fluctuations interannuelles des prix, sans lesquelles une agriculture comme celles du Sahel ne peut pas survivre.

36 En estimant le degré -cible de cette rémunération, il faut tenir compte d'un facteur sécurité alimentaire, ou -vu d'un angle différent -risque ou incertitude -comme on l'a appelé plus haut- qui multiplie la valeur de marché du produit destiné à l'autoconsommation de la famille productrice. Des études appropriées pourront quantifier ce facteur dans les différentes zones et parvenir à l'identification des niveaux de prix relatifs des céréales, qui ne les pénalisent pas vis à vis des cultures concurrentielles. Aujourd'hui -étant donné le poids respectif sur les balances des paiements et les considérations développées jusqu'à présent- il convient de maintenir un certain équilibre entre les prix des céréales et des cultures d'exportation concurrentielles, dans le but d'intensifier les productions céréalierées en les combinant avec une gamme différenciée d'autres activités de production, ce qui serait un élément très important de sécurisation des revenus paysans.

37 Enfin, il faudrait identifier des tranches-cibles d'exploitations agricoles sur lesquelles étalonner les différents paramètres. Avec des politiques erronées, on risquerait de primer les exploitations moins

innovatives ou les plus encadrées (subventionnées), et de pénaliser les plus dynamiques.

38 Il n'est possible de définir tous ces paramètres que moyennant des études de plus en plus sophistiquées sur le comportement des producteurs. Toutefois, il faut souligner que même lorsqu'on connaîtra les niveaux optimaux de prix pour tel ou tel produit, cet élément constituera une référence pour des politiques de soutien et d'amélioration des mécanismes du marché et ne devra pas être utilisée pour des interventions arbitraires de régulation des prix par décret.

variables à court terme: le prix des céréales importées

39 Il s'agit du principal instrument d'action à court terme, qui est le plus facile à maîtriser -bien que les importations clandestines aient un certain poids- et le seul pouvant créer des recettes budgétaires. L'intervention sur le prix des céréales importées devrait viser essentiellement à réduire l'effet très négatif exercé sur les productions locales par l'arrivée sur le marché de céréales subventionnées provenant de l'extérieur. Etant donné que les céréales importées peuvent être considérées comme la source marginale d'approvisionnement du marché, le niveau de leur prix exerce une fonction régulatrice non seulement en période de soudure, mais également dans les périodes d'abondance (voir modèle en annexe). Dans une politique de gestion du marché, ce niveau doit être traité avec beaucoup d'attention et devenir l'élément de référence de tous les prix de la filière céréalière.

40 Quant à la forme de cette taxation, elle devrait être surtout en mesure de donner des éléments certains de prévision aux acteurs économiques nationaux. Dans ce sens il ne serait pas souhaitable d'avoir une taxe sous forme de pourcentage sur la valeur du produit importé: ceci n'éviterait pas des fluctuations nuisibles des prix internes. Le mieux serait de pratiquer une péréquation flexible à même de garantir une certaine stabilité du prix de gros dans les frontières nationales. Les Etats du CILSS ainsi que les Etats côtiers devraient coordonner leur politique dans ce domaine; on pourrait également étudier une taxation commune des céréales aux ports régionaux.

41 Le deuxième problème se pose en ce qui concerne le montant de cette taxe. Théoriquement, elle devrait se baser sur les niveaux de distorsion des taux de change et même sur le niveau des subventions déprimant les prix mondiaux des céréales, etc. Il s'agit de calculs très élaborés et incertains qui, d'autre part, porteraient sur des niveaux de taxation très élevés, insoutenables dans les régions en question. Il vaut donc mieux mesurer cette taxe d'après les coûts de production et de transformation des céréales locales les plus courantes (voir les paramètres de référence ci-dessus). Prenons, par exemple, le système de référence suivant:

-soit 60 Fcfa le prix au producteur après-récolte d'un kg de mil, 5% par mois les coûts de stockage déterminant la fluctuation intra-annuelle, 15 Fcfa les frais d'approche, 0,7 le coefficient de transformation en E.P.C. et 20 Fcfa le coût de transformation au kg E.P.C.

-le prix de revient du mil en E.P.C. sur le marché en question

sera d'environ 125 Fcfa/kg en octobre-novembre, de 150 Fcfa en mars-avril et de 190 Fcfa en août-septembre.

Il est évident que, si l'on veut vendre du mil local presque toute l'année, en quantités significatives, le prix de revient (c.a.f. + taxe + approche) des céréales importées substituables ne doit pas être trop inférieur à 190 Fcfa dans le cas de notre exemple.

42 L'on pourrait envisager une révision annuelle de la taxe, au mois de septembre en fonction des résultats de campagne attendus. Mais cela n'est pas à conseiller pour les difficultés de gestion qui se poseraient et -surtout- pour les éléments d'incertitude qui en dériveraient. Il vaut mieux faire des ajustements périodiques de la péréquation suivant les fluctuations majeures des prix internationaux et l'évolution des prix intérieurs.

43 Il serait très important de diversifier cette taxe selon les céréales. Sorgho et maïs importés pourraient arriver sur le marché à des prix équivalents au prix de revient moyens (mars-avril, dans l'exemple) des produits locaux. Le riz (au moins dans les pays de l'intérieur) et le blé devraient être taxés à des degrés qui en réduiraient la consommation au profit des céréales plus facilement productibles localement: des niveaux se situant entre le prix de revient de soudure des céréales locales (pays côtiers) et son augmentation d'environ 20%. Il faut reconnaître que les pays sahéliens et d'autres pays africains sont les seuls au monde à avoir modifié si rapidement leurs habitudes alimentaires de base au profit de produits provenant de l'extérieur et pas encore productibles efficacement au niveau local. Peut être qu'il faudrait réagir à cette dépendance également sur le plan culturel (25).

44 Le contrôle du prix des produits importés peut remplacer toutes interventions sur les prix à la consommation. Celles-ci devront être de plus en plus évitées à cause des éléments de rigidité et des distorsions qu'elles provoquent. Au Sénégal, dans la Lettre de Politique de Développement agréée entre le Gouvernement et la B.M., le premier s'engage à garantir un différentiel de protection de 30% entre le prix à la consommation du riz et le prix de la farine de mil. Cela créera de grands problèmes: les moulins principaux détenant une position de monopole, en ont déjà profité pour demander de lourdes subventions. Le respect de ce différentiel sera très compliqué et certainement inefficace l'affichage d'un prix à la consommation constitue pour le Gouvernement un engagement politique tel qu'il sera très difficile de faire des augmentations, si et quand nécessaire. Des rigidités analogues ont été créées au Mali, où le prix à la consommation du mil a été (finalement) relevé à 95 Fcfa et celui du riz à 163. La péréquation du prix de gros des céréales importées est un instrument beaucoup plus souple et plus efficace pour plafonner les prix à la consommation. Il suffit de prendre un minimum de précautions: réduire les restrictions à l'importation au niveau tant des quantités que des procédures, garder une capacité minime d'importation publique, améliorer les capacités (financements, informations, coordination des commandes) des importateurs privés, poursuivre l'agiotage comme partout.

variables à court terme: les quantités offertes

45 Si, dans les périodes de pénurie, l'approvisionnement est assuré par les importations, dans les années particulièrement excédentaires et dans les pays les moins déficitaires (Mali, Burkina Faso, Niger), il faudra concevoir des interventions visant à réduire les quantités offertes afin d'éviter l'écroulement du prix au producteur. L'accord n'est pas unanime sur cette nécessité, surtout en considération des coûts et des problèmes de gestion posés par une telle solution. Il est toutefois certain qu'une intervention de ce genre représente un niveau minimum d'assurance/producteur, sans lequel les éléments d'incertitude caractérisant l'économie paysanne et les risques de pénurie sont plus forts.

46 Pour réduire les coûts de cette opération, il faut avant tout l'entendre comme une assurance (26), jouant dans des périodes exceptionnelles, donc comme un mécanisme qui n'a aucune relation avec ce qu'on entend normalement par garantie d'achat ou Prix Garanti. Pour l'estimer d'une manière approximative, à peu près deux années sur six, on devrait acheter environ 50.000 tonnes de céréales locales dans chacun des trois pays cités. Cela est réalisable surtout si l'on conçoit d'une manière plus souple les stocks de sécurité, si l'on coordonne mieux les aides alimentaires et si l'on arrête la course au stockage public commencée à partir de la moitié des années 70, en s'appuyant beaucoup plus sur les importations pour faire face aux problèmes de sécurité (27) (28).

47 Une autre illusion qu'il faut abandonner est que l'on puisse gérer une telle opération d'une manière rentable. On peut en contenir les coûts, mais on ne peut certainement pas faire des profits. L'on ne peut pas vendre ces quantités sur le marché national dans l'année où on les a achetées. On peut attendre l'année suivante, mais si celle-ci s'annonce très bonne en septembre et que les capacités de stockage sont épuisées, on doit alors les vendre à l'extérieur, ou les brader à des usines pour en faire des produits non substituables avec les céréales destinées à la consommation humaine. Cela est indispensable pour renouveler les achats sur le marché local.

48 Les coûts de ces opérations peuvent être réduits en achetant à un prix réduit. On a deux possibilités, en alternative: soit acheter au prix du marché; soit fixer un prix au-dessous duquel faire jouer les achats publics (quand le prix remonte au-dessus de ce seuil, les achats publics peuvent être suspendus). La première possibilité n'est plus simple qu'en apparence: qui devrait prendre la décision d'acheter, combien et quand? Une mesure de politique économique plus fiable pourrait consister à fixer un seuil minimum de prix, exprimé en pourcentage du prix de gros des céréales substituables importées (1/4 environ de ce prix: voir les hypothèses retenues aux paragraphes précédents); tant que le marché reste en-dessous de ce prix l'Etat achète, naturellement sans dépasser les quantités maximales préétablies.

49 Lorsqu'on parle de Prix, on se réfère ici au prix au producteur après-récolte, augmenté des coûts de stockage: environ 5% par mois. Les achats publics pourraient se faire au prix ainsi fixé (augmenté chaque mois de 5%), en lançant des appels d'offre parmi les

commerçants sur la base du prix offert au producteur.

50 Le système ci-dessus ne serait pas plus difficile à gérer que le système actuel (surtout par rapport à la complexité de gestion de grands stocks de sécurité). Il aurait, par contre, des avantages certains:

-les quantités achetées seraient plus contenues, grâce au caractère d'exceptionnalité des opérations assuré par le prix très bas (29). Il s'agit en effet d'une opération de réduction des quantités offertes sur le marché, réglée par un prix de référence.

-les nécessités de stockage public sont plus réduites grâce à l'adoption d'un prix différencié par mois (augmentation de 5%), qui prime l'activité de stockage des paysans et des commerçants.

-le prix de référence réglant la durée des interventions est relié au prix des importations (prix régulateur du marché), de manière à établir des critères de cohérence entre les différentes mesures.

-les appels d'offres sur la base du prix d'achat au producteur répondent à une double préoccupation: le relèvement du revenu du producteur auquel l'intervention est principalement destinée et une prime à l'efficacité des commerçants.

51 La seule alternative acceptable à ce système est représentée par des interventions d'achat à travers les commerçants au prix du marché. A part les difficultés déjà remarquées, un point faible de cette alternative est qu'une bonne partie du bénéfice irait, dans ce cas, au commerçant, qui profite d'un accès plus rapide à l'information et qui a des positions de monopole de facto dans sa zone d'intervention. D'autres solutions ne paraissent pas acceptables: en particulier celle du prix garanti ou celle qui limite les achats publics au renouvellement d'énormes stocks de sécurité (ex: 80.000 tonnes au Niger). La première est assez idéaliste par rapport à la disponibilité des ressources; la deuxième ignore les mécanismes de formation des prix et sous-estime les difficultés de gestion de grands stocks de sécurité.

52 En ce qui concerne les quantités offertes en périodes de pénurie, le problème est beaucoup plus facile: l'important est de veiller à ce qu'il n'y ait pas de goulets d'étranglement dans les flux d'importation privés et à compléter ces flux (si nécessaire) avec des importations publiques. En période de pénurie, les Offices devraient pourvoir à l'approvisionnement (dans certains cas particuliers, gratuit) des zones déficitaires les plus enclavées.

53 Cela constitue également un coût qui empêche de ~~éprouver~~ les Offices comme des structures financièrement rentables ou autofinancées à 100%; ce qui ne signifie pas qu'ils doivent forcément gonfler leurs coûts avec des structures très lourdes et des politiques erronées. Les Offices devront être considérés de plus en plus comme des organismes légers de contrôle et de régulation partielle des quantités offertes, avec des objectifs de sauvegarde des revenus paysans (périodes d'abondance exceptionnelle) et d'approvisionnement des

consommateurs (périodes déficitaires).

variables à moyen terme

54 L'on peut dire que jusqu'à présent les politiques céréalières ont sous-estimé l'importance de ces variables tant au niveau de la formation des prix qu'au niveau du développement général de la filière. C'est sur ces variables -par contre- que l'on pourra vérifier l'efficacité d'une politique de gestion des marchés céréaliers. Il convient surtout de tenir compte de l'impact qu'une amélioration du cadre de ces variables peut avoir sur l'ensemble de l'économie des pays en question, bien au-delà du secteur céréalier. C'est ici qu'il faudra concevoir des projets de formation et d'investissement de grande envergure, pour promouvoir une initiative privée, qui est potentielle mais n'a pas les moyens de s'exprimer. Dans ce papier, ces arguments ne feront l'objet que de considérations générales, étant donné l'espace qui leur est réservé dans des rapports spécifiques.

variables à moyen terme: les coûts de transformation

55 Les prix de la farine de mil -sauf en périodes assez particulières- fluctuent autour d'un rapport raisonnable (entre 1,45 - 1,75 environ) vis à vis du prix du produit brut. Les performances des artisans et industriels du secteur sont améliorables, mais pas spécialement négatives. Le problème principal se pose, probablement, par rapport à l'expansion du secteur qui se heurte à une série de goulets d'étranglement concernant la fragilité du produit et les technologies à même de la réduire, l'accès des artisans au crédit, leur niveau de formation, la recherche de formes de transformation adéquates à la consommation urbaine (30). Cet ensemble de contraintes contribue à la réduction de l'offre ainsi que de la demande en limitant fortement, sur les marchés urbains, la compétitivité des céréales locales.

56 La transformation du riz et du blé constitue un problème spécifique. Pour le riz, ce sont souvent des organismes publics qui s'en occupent avec des coûts très élevés: des changements sont en cours pour modifier ces situations de monopole un peu partout. En ce qui concerne le blé, il existe souvent des usines privées ou mixtes - agissant en condition semi-monopole - qui pourraient être intéressées par l'achat et la transformation des céréales locales, à condition que cela soit autant ou plus avantageux que la transformation et la vente du blé. Dans ce domaine également des changements sont en cours (ex: au Sénégal). Il faut toutefois veiller à ce que ces structures détenant des positions de monopole ne profitent pas de la situation pour obtenir des subventions destinées à financer leur inefficience (31).

57 La transformation est probablement le secteur dans lequel peuvent être obtenus des bons résultats en assez peu de temps, à condition que les gouvernements s'engagent à poursuivre une politique rigoureuse de contrôle du prix des importations. Il faudra commencer par mettre au point des projets spécifiques de financement et de formation s'adressant surtout aux artisans. Aujourd'hui, très peu de personnes risquent d'investir dans ce secteur susceptible, d'un jour à l'autre, d'être coupé du marché par une baisse du taux de change du dollar ou par l'arrivée d'un bateau d'aide alimentaire. Une politique

des importations telle qu'on l'a esquissée ci-dessus assurerait une stabilité d'approvisionnement aux opérateurs (même en cas d'année déficitaire) en permettant l'afflux de mil-maïs-sorgho d'importation à des prix plus abordables que ceux des autres céréales. Dans un cadre économique moins incertain, ce secteur pourrait être très important pour le développement de l'artisanat et de la petite industrie. Il s'agit de sécuriser tous les entrepreneurs de la transformation et non pas de subventionner les plus forts, et de promouvoir sérieusement leurs initiatives, avec des opérations de grand impact sur le plan technico-financier comme au plan des média.

Variables à moyen terme : les transports

58 Les avis sont partagés quant à l'impact des transports, dans les pays sahéliens, sur le niveau des prix à la consommation et sur leurs variations (32) (33) (34). Il est certain que des zones à haute potentialité souffrent beaucoup du manque d'infrastructures adéquates : là où ce problème se pose il faut intervenir pour relier ces zones aux principaux marchés urbains qui, de leur côté, sont tous liés aux marchés internationaux beaucoup mieux qu'ils ne sont liés à ces zones.

59 La réduction des coûts de transport s'obtient également en décentralisant les capacités de transformation, de manière à transporter les produits déjà transformés sur les marchés de consommation. Cela relie le problème de transport au problème de la transformation.

60 Le problème des transports ne se limite pas aux grands axes routiers et aux liaisons entre les centres de collecte et les principaux marchés de consommation. On relève des coûts importants dans les liaisons entre lieux de productions et centres ruraux de collecte en raison de l'insuffisance en pistes rurales et en moyens de transport des paysans. Tout cela doit faire l'objet de programmes de formation et de promotion spécifiques, moins coûteux, mais aussi efficaces que la construction de routes.

Variables à moyen terme : les coûts de stockage

61 Les coûts de stockage sont de trois ordres : les pertes de produit, dues aux conditions techniques de stockage ; les coûts d'amortissement des infrastructures de stockage ; les coûts d'opportunité du capital investi dans le produit stocké. Chacun de ces trois coûts doit faire l'objet d'une attention particulière.

62 La plupart des fonctions de stockage sont actuellement assurées par les paysans. Tous les relevés effectués confirment cette réalité (35). Cela semble fonctionnel dans un système où l'objectif principal de la production céréalière est l'autoconsommation. Dans le stockage paysan, les trois coûts ci-dessus se présentent ainsi :

- les pertes sont en général très réduites (36) ;
- les frais d'amortissement sont presque inexistant ;
- le coût du capital circulant est démesuré (37) (38).

Ce niveau des coûts financiers est le principal responsable tant du bas niveau du prix au producteur que des fluctuations intra-annuelles très élevées (voir le modèle à l'annexe 1 du Document 8/Résumé).

63 La réduction des coûts financiers est une priorité absolue dans les politiques de gestion des marchés céréaliers, mais elle représente parallèlement un des domaines d'intervention les plus délicats. Pour réaliser cette réduction, on devrait intervenir dans trois directions principales:

- a réduction de l'incertitude et, donc, des conditions de risque dans lesquelles les opérateurs du secteur opèrent;
- b mise en place de programmes de crédit adéquats;
- c promotion d'activités rurales produisant des revenus monétaires complémentaires: activités agricoles et extra-agricoles de contre-saison.

64 La tâche relative au point a concerne d'une part les débouchés des céréales locales, donc la réduction des subventions implicites et explicites aux prix à la consommation (40); et d'autre part, les degrés de formation à la comptabilité et à la gestion des commerçants et des autres agents intéressés.

65 Le point b concerne certainement les actions les plus délicates. Etant donnés les niveaux d'incertitude existants et d'autres considérations, les banques commerciales ne possèdent aucune expérience ou disponibilité dans le domaine des crédits à la commercialisation des céréales locales et, en général, des crédits agricoles. Les banques publiques ou mixtes à caractère national, chargées du crédit agricole dans la majorité de ces pays, sont toutes dans une situation de crise financière et opérationnelle; d'autre part, en général, leur vocation a été surtout de garantir des volets de crédit à la production des cultures d'exportation, et elles ne possèdent pas d'expérience dans le secteur céréalier.

66 Il faudra orienter et appuyer les banques commerciales afin qu'elles se penchent sur le secteur avec des programmes spécifiques et, d'autre part, promouvoir des initiatives de crédit rural effectives (initiatives locales sur des bases mutualistes). Mais il ne faut pas se faire d'illusions: bien que cela soit un domaine décisif, qui requiert une intervention immédiate et soutenue, il ne sera possible d'obtenir des résultats qu'à moyen et long terme. Et pour obtenir des résultats, il faudra faire jouer les prix comme des points de repère, comme on l'a vu, sans les toucher de manière arbitraire. Enfin, pour que ce système paraisse crédible, il sera nécessaire de l'appliquer pendant quelque temps.

67 On pourrait commencer par mettre au point des programmes avec les commerçants les plus solides, en établissant des projets d'appui technico-financier aux agents qui répondent à certaines caractéristiques dans les différents pays. Ces projets pourraient aussi prévoir la cession, en gestion, de quelques infrastructures de stockage actuellement publiques.

68 D'autre part il faudra commencer à penser sérieusement à une réforme du crédit rural, fondée sur la promotion de petites unités commerciales et, surtout, d'associations mutuelles, ayant des rayons d'action limités (41). Dans certaines conditions les banques de céréales pourraient devenir des noyaux -pas les seuls en tous cas- de ces associations. Ces conditions sont complexes et on se limitera ici à en citer les principales:

- a en premier lieu, les banques de céréales ne sont pas des magasins villageois ou des maisonnettes à distribuer sur des bases paternalistes un peu partout. Il faudrait les Promouvoir là où existent des capacités commerciales et de gestion, qui en permettent le succès. Il n'est pas nécessaire d'avoir une "banque" par village, on peut très bien envisager des associations volontaires dont les membres résident dans plusieurs villages et dont les opérations d'achat-ventes s'étendent sur des zones plus ou moins vastes, selon les capacités existantes.
- b les "banques" doivent -comme les commerçants- avoir accès à des crédits commerciaux et acheter le produit sans contraintes de prix, selon les fluctuations du marché. Les ventes pourraient se faire -comme dans d'autres associations mutuelles- à deux prix différents: l'un réservé aux membres, couvrant tous les coûts, l'autre libre suivant le marché.
- c une telle procédure réduirait déjà les coûts financiers pour les paysans membres, qui pourraient pratiquement emprunter de l'argent, en mettant en gage une partie de leurs céréales, à des taux beaucoup plus abordables que d'habitude. D'autre part, les profits réalisés à travers l'activité plus strictement commerciale qui se fait à l'extérieur de l'association, pourraient être utilisés pour la création d'une caisse d'entraide villageoise. La création de ces caisses devrait être stimulée en fournissant des supports de formation et des **primes**,
- d on a déjà parlé d'autres conditions importantes, comme la garantie qu'il n'y ait pas d'interventions perturbatrices des prix (42).

TROISIEME PARTIE: ASPECTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS

aspects institutionnels

69 La première question qui se pose est de savoir s'il faut créer des institutions spéciales pour la mise au point et le suivi d'une politique céréalière. L'expérience du Sénégal, dans ce sens, paraît

intéressante: plutôt que de créer une nouvelle institution, on a mis en place un comité de coordination de toutes les institutions responsables, rattaché à la Présidence de la République. Cela évite des lourdeurs bureaucratiques en augmentant l'efficacité des structures existantes. D'autre part, un tel organisme assure un niveau d'autorité difficilement réalisable autrement. Autorité et coordination des efforts sont indispensables pendant les premières années de démarrage et/ou de redressement des politiques céréalières nationales.

70 Une autre question concerne le mandat des Offices (voir points 45 à 53 ci-dessus) et leur organisation. Il ne faudrait pas considérer les offices comme de hautes Autorités de politique céréalière pour les raisons vues ci-dessus. Le rôle principal de ces offices consiste à exercer une fonction de régulation des quantités offertes sur le marché, dans les limites de leur capacité de gestion effective. Dans ce sens, leur fonction est très importante dans les pays dont le marché est approvisionné en grande partie par les céréales locales (du fait qu'ils sont plus exposés aux risques des fluctuations de production positives et négatives), comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Dans les autres pays, leur fonction est réduite. Ils devront programmer leurs interventions sur la base d'un volume de stocks réduit par rapport aux quantités actuelles, contenu entre les 50.000 et les 100.000 tonnes (tous stocks publics confondus). La division entre stocks de sécurité et stocks de régulation devrait tendre à disparaître pour permettre une souplesse majeure. Toutes les **opérations** d'achat et vente devront se faire par l'intermédiaire d'agents divers, sans que les Offices soient entraînés dans des opérations coûteuses de collecte ou de transport.

71 Les fonctions d'étude, d'enquête et de suivi des marchés céréaliers doivent être accomplies par les structures qui en ont la vocation institutionnelle, comme le B.A.M. de l'ISRA, au Sénégal. En liaison avec ces fonctions de suivi, les Ministère de l'agriculture compétents -avec les responsables des radios locales- devront mettre en place des transmissions quotidiennes d'information sur les marchés ruraux, en abandonnant le préjugé que cela puisse donner lieu à des phénomènes négatifs de spéculation.

72 Les comités de gestion des fonds de contrepartie, qui sont en train de se former dans les différents pays, devraient travailler en liaison étroite avec les Comités de coordination nationaux et utiliser leurs ressources pour répondre aux besoins d'étude et de promotion de programmes spécifiques selon les lignes identifiées ci-dessus. En particulier, ils devraient veiller à ce que des flux incontrôlés d'aides alimentaires ne viennent pas perturber l'équilibre des stocks, en créant des excédents qui entraîneraient des problèmes de gestion et influencerait négativement les prix sur le marché.

73 Au niveau régional, le CILSS pourra apporter une grande contribution sous forme d'études, de coordination, d'évaluation. Dans ce sens, sa restructuration sera importante. Une direction régionale de la sécurité alimentaire ne paraît pas envisageable aujourd'hui, étant donné que les principaux problèmes se posent, comme on l'a vu, en termes de décisions de politique économique plutôt que de gestion de projets régionaux. Les projets régionaux fournissant des informations aux échelons décisionnels des Gouvernements

et des donateurs, devront être renforcés. Dans le cadre de ces projets, on pourrait envisager un programme léger d'étude et d'appui technique concernant les potentialités d'échanges régionaux des céréales, pour l'utilisation des excédents produits localement.

74 La coordination entre les donateurs doit être renforcée et le Club du Sahel paraît la structure la mieux adaptée pour cela. En effet, le Club - qui a déjà contribué de façon importante aux orientations générales et sectorielles du développement dans la région - serait en mesure de combiner la concertation concernant les idées et les stratégies avec la coordination opérationnelle, évitant ainsi que des décisions qui engagent tous les donateurs soient prises en l'absence d'une consultation adéquate. Dans ce but, le Club devrait renforcer sa fonction de lieu de rencontre et de débat entre les différents donateurs impliqués dans la région. La préparation du Colloque de Mindelo pourrait être un moment très important dans ce sens, à condition qu'on n'y trouve pas un cadre de décisions déjà prêtes de la part des uns et des autres.

problèmes de financement

75 Les mesures proposées ici entraînent une réduction et une redéfinition des dépenses qui ont servi jusqu'à maintenant à soutenir les politiques céréalières nationales : élimination des subventions budgétaires aux prix à la consommation, augmentation des taxes à l'importation, réduction des activités des Offices et des coûts de leurs opérations d'une part; d'autre part, ouverture de programmes promotionnels à moyen terme dans les secteurs de la transformation, du crédit et même des transports, intensification des activités de formation aux différents échelons, des activités d'étude et de coordination. L'impact financier d'une telle restructuration des activités sera examiné dans des papiers spécifiques.

76 Ici, il convient de dire que les politiques d'ajustement actuellement appliquées ou en cours de négociation entre les divers Gouvernements et organismes internationaux concernés devront tenir compte de ces objectifs. Cela n'est malheureusement pas toujours le cas; tandis qu'on soutient des restrictions dans des domaines d'importance stratégique comme les crédits à la commercialisation et à la production, on néglige souvent d'appliquer certaines mesures de réduction de l'intervention publique, qui seraient en revanche nécessaires (ex: stocks de sécurité ou prix officiels).

ANNEXE 3 : NOTES

(1) voir le rapport général et les recommandations adoptées par le Colloque, en particulier les travaux de la commission sur la commercialisation et le stockage.

(2) voir le point 21.

(3) pour l'analyse de l'évolution des stratégies de développement dans les pays en question, voir Sivini (1984, 1985 a et b), Becchi (1986), Baculo (1986).

(4) voir figures 9 et 11.

(5) des études très pertinentes sont celles de Jabara (1979, 1980 a et b) sur le Sénégal. Pour les aspects plus théoriques du problème, voir les travaux de Bardhan, Sen, cités.

(6) voir figure 8 et Sudrie (1985).

(7) dans les modèles que l'on teste actuellement et qui pourront se révéler très utiles (voir, par exemple, Singh 1985), il est indispensable de prendre en compte ce facteur d'incertitude, ou plus simplement de surévaluation des produits pour l'autoconsommation dans une économie rurale.

(8) les succès obtenus dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique Latine dans l'accroissement des productions céréalières ont toujours été le résultat d'un effort financier et politique remarquable de la part des pouvoirs publics. Voir en particulier : De Janry 1981, Tolley 1982, Brunel 1986.

(9) voir le Plan d'Investissement Alimentaire formulé en 1977 par le MDR sénégalais et non appliqué.

(10) voir en particulier les travaux de Sivini (1984 et 1985 a et b) sur le Sénégal et le Mali, et ceux de Humphries (1986) sur le Mali.

(11) le fait que le niveau absolu des prix des cultures de rente au producteur puisse paraître élevé par rapport à d'autres pays exportateurs est dû aux taux de change.

(12) Un exemple-limite de ce phénomène peut être vu dans la baisse des prix de soudure de mil et sorgho par rapport au prix après récolte dans des années très déficitaires (74, 83) au Niger (voir Berg, 1986 b). L'exemple du Sénégal en 84, où le prix moyen du mil est 1,13 du prix des brisures de riz (voir Berg, 1986 a) s'explique par les quantités très réduites de mil offertes cette année (quantités non-substituables).

(13) Dans les Etats dont la source des devises est presque exclusivement agricole, ces subventions sont toutes à la charge des producteurs ruraux.

(14) voir Hirsch, 1985 a.

(15) tous les prix officiels en 1976 étant = 100, les prix officiels en 1983, déflatés, étaient les suivants:

pays	prix à la cons. du riz -	prix à la prod. du mil
Niger	100	143
Burkina	100	143
Mali	125	167
Sénégal	91	83
Gambie	71	67 (riz)
Mauritanie	71	111 "

On constate que les seuls pays où la marge entre le prix à la consommation et le prix à la production a augmenté, sont les pays dans lesquels les niveaux absolus de prix ont baissé.

(16) quand on parle ici de prix au producteur sur le marché, on entend le prix après-récolte augmenté des frais de stockage, selon la période de vente. Les prix officiels au producteur doivent donc être comparés au prix du marché contemporain de la campagne d'achat publique, et non au prix moyen. Si l'on fait cette comparaison, on constate qu'en général, dans les bonnes saisons, le prix officiel est plus élevé que le prix du marché mais inefficace, étant donné les capacités réduites d'achat public; dans les mauvaises saisons, il est plus bas (voir les considérations analogues faites par Hirsch, 1985 b).

(17) les programmes d'intensification des productions céréalières lancés au cours des années 70, même quand ils ont obtenu de bons résultats techniques (ex: FRS 1 Banque Mondiale-Sénégal en Moyenne Casamance), ont fait faillite au niveau économique à cause des contraintes de marché examinées.

(18) Un exemple pour tous: au Burkina, le prix officiel au producteur en début de campagne 85-86 a été fixé selon des critères régionaux (négociation entre les différentes parties sociales et médiation politique). Puis il a été unifié, au mois de décembre, à 80 Fcfa, puis -s'étant révélé trop élevé- il a été ramené à 30 Fcfa en juillet. Le prix officiel à la vente avait été fixé à 90 Fcfa. Quel comportement prévisionnel peut avoir un agent économique burkinabé devant cet ensemble contradictoire de signaux?

(19) voir les travaux de E. Berg cités, et Humphreys 1986, sur le Mali.

(20) voir W.B. World Development Report 1986 et FAO (1983). Les coefficients de protection nette (CPN) sont plus élevés en Europe et au Japon qu'aux EE.UU. (ceux-ci subventionnent le riz -30% et le blé -15% mais pas les autres céréales) et dans les autres pays fortement exportateurs. Toutefois il faut tenir compte que le CPN est un indicateur assez partiel, qui ne considère pas les mesures de limitation des surfaces cultivées, ni les "deficiency payments", ni les "restrictions non tarifaires" multiples, qui jouent un rôle toujours plus important (voir la réunion du GATT à Punta del Este de septembre 1986).

(21) au Sénégal, la simple libéralisation du commerce des engrains en 85 n'a eu d'effets ni au niveau de la distribution, ni au niveau de la consommation: cette dernière s'est simplement écroulée.

(22) ces seuils sont différents d'un pays à l'autre, plus élevés dans les pays de l'intérieur et plus bas dans les pays côtiers. Des études en mesure d'établir avec une certaine précision les taux de

substituabilité entre les principales céréales, sont indispensables au moins pour les marchés urbains les plus importants.

(23) les prix après-récolte représentent les quantités offertes dans l'année, tandis que les prix de soudure sont souvent plafonnés en-deçà des valeurs attendues par l'intervention publique (voir Berg 1986 b, sur le Niger, au tableau 10).

(24) voir Singh 1985, cité. Voir aussi la Matrice de Comptabilité Sociale mise au point par M. D'Antonio, en Baculo 1986, sur le Burkina Faso.

(25) les taxes pratiquées sur les céréales importées représentent généralement un domaine très contradictoire, dans lequel il est assez difficile de se débrouiller. Les taxes exprimées en pourcentage de prix mercurialisés sont très peu indicatives à cause de la valeur fictive de ces prix. On peut estimer à environ 6 Fcfa/kg les taxes pratiquées au Burkina Faso sur le riz importé, 10 Fcfa/kg au Niger, 16 (?) Fcfa/kg au Mali; au Mali, la taxe a été suspendue jusqu'en juillet 1986 et au Niger, jusqu'en janvier 1986. Au Sénégal, on applique un système plus fonctionnel de péréquation, basé sur un prix de cession, au gros, de 149 Fcfa: après, ce système se complique énormément à cause des contrôles sur les prix à la consommation (barèmes pour les calculs des frais de transport et autres).

(26) dans un futur non immédiat, on pourrait envisager la création de fonds nationaux d'assurance/producteurs alimentés, au moins en partie, par les producteurs eux-mêmes.

(27) les stocks de sécurité ne doivent pas être surdimensionnés, surtout en raison des problèmes de gestion qu'ils posent: en général, il y a 3 à 4 mois de durée entre la prévision d'une pénurie (ex: septembre) et l'état effectif de pénurie (ex: décembre); dans cette période, on a le temps d'importer. Par contre, la majorité des accords qui se font actuellement dans le cadre des programmes d'ajustement tendent à surdimensionner les stocks de sécurité et à réduire les opérations d'achat pendant les périodes excédentaires.

(28) un des problèmes principaux rencontrés par les offices céréaliers dans la campagne 85-86 s'est posé à propos des grandes quantités d'aides alimentaires arrivées en retard et/ou en surcroît par rapport aux besoins, qui ont absorbé les capacités de stockage et de gestion des offices. Ceux-ci, à cause des quantités excessives stockées, ont été obligés de vendre sur le marché, annulant tout ou presque de l'effet de stabilisation qu'ils avaient réalisé en achetant. Au Mali, 45.000 tonnes d'aides sont arrivées après octobre 85; au Burkina, en octobre 85, il y avait 70.000 tonnes déjà stockées (aides précédentes); au Niger sur 175.000 tonnes stockées en juillet 86 (!), seulement 45.000 ont été achetées sur le marché local.

(29) aux niveaux actuels de prix des importations, le prix minimum (1/4 du prix des céréales importées) aurait été moins de 40 Fcfa au Mali et au Burkina et un peu plus au Niger.

(30) il faudrait éviter des formes du genre de l'opération "pa-mi-blé" au Sénégal: du pain de blé fait avec un moindre pourcentage de farine de mil. Ce genre de solution va à l'encontre d'un effort visant à une augmentation des consommations des céréales localement productibles au détriment des autres. Des efforts devraient être déployés également sur le plan de la publicité pour modifier la perception (le préjugé) du mil-sorgho-maïs comme des céréales secondaires dans l'opinion.

(31) Au Sénégal, les moulins SANTENAC et les Grands Moulins de Dakar ont demandé des subventions de 30 Fcfa/kg de produit brut pour acheter et transformer 20.000 tonnes de mil environ, auprès du CAA. Au Niger une nouvelle société mixte a relevé la gestion des riséries RINI (CSPP +CFDT+UNC) avec la clause que l'Etat garantit -en cas de collecte inférieure à 12.500 tonnes- la couverture des prix fixes. Or, que des sociétés privées ou mixtes demandent aux Gouvernements des garde-fous par rapport aux risques pris, paraît évident ; mais ces mesures ne devraient jamais couvrir des coûts, qui priment les inefficiencies de gestion au détriment d'autres entrepreneurs ; elles devraient simplement assurer des cadres de marché (ex: prix contrôlé des importations, crédits spéciaux pour le secteur, appui technique, etc.) au bénéfice du secteur dans son ensemble.

(32) en Ashmed (IFPRI) 1985, on attribue une importance décisive (pages 41 et suiv.) aux transports dans la détermination du niveau de prix en Afrique par rapport à l'Asie. Les études de Berg - apparemment - attribuent moins d'importance au problème.

(33) voir sur les problèmes des transports dans la région, l'étude de Polizzotti (1985).

(34) des estimations de coût moyen des transports très élevées sont rapportées par Newman (1984) pour le Sénégal : 65 Fcfa/t/km. Ces estimations sont beaucoup plus élevées que les barèmes officiels utilisés dans les pays : 32 Fcfa/t/km comme valeur médiane.

(35) voir Soned 1985, Newman 1985, Morris 1985 et Berg 1986 a.

(36) voir Haughton 1986, sur le Burkina Faso.

(37) Citons les études sur les marchés sénégalais (Newmann 1984, Soned 1983, Bravermann 1983) ou l'enquête sur le marché de Tahoua par Baris 1980 ou les enquêtes citées par Haughton, en ce qui concerne le Burkina Faso, 1986.

(38) voir Gagnon 1986.

(39) Ashmed (IFPRI) 1985 : fig. 3 page 29.

(40) à Sasséma (2.500 hab. environ), au Burkina Faso, une Banque de Céréales assez dynamique avait acheté 98 sacs de mil au cours de la campagne 84-85, une des pires des dernières années, au prix de 9.000 Fcfa le sac au mois de février 85, en attendant un prix de soudure atteignant le niveau de 12.000 Fcfa environ. Au mois d'août, quand elle était prête à vendre pour réaliser le résultat de ses efforts, l'Office national a vendu des aides alimentaires à 8.000 Fcfa le sac, provoquant ainsi la faillite de la Banque de Sassema et des autres entrepreneurs judicieux qui avaient fait leur travail. De cet exemple, tiré d'une série d'interviews faite personnellement dans la zone, on comprend efficacement ce qu'on entend par "anticipation de pénurie", qui est l'attitude réglant le comportement des acteurs sur le marché, et par "incertitude", qui est une caractéristique principale du marché rendue plus grave par les interventions des gouvernements et des donateurs.

(41) des réformes du crédit agricole, telle que celle qui a été faite au Sénégal en 1983 créant la CNCA, vont à l'encontre de cette perspective. Voir des expériences positives de crédit mutualiste (Cameroun, Zimbabwe, Ghana, pays asiatiques et latino-américains).

(42) pour une documentation sur les banques des céréales, on peut consulter les documents suivants :

-table ronde de Ouagadougou 1981 (sur la diversification des expériences)

-table ronde de Bamako 1985

-manuel FAO 1985

-Haugton 1986, sur Burkina Faso

-Duisbourg, in Anthony 1986.

-Caputo (séminaire LVIA-Torino) 1986 (sur les critères de transformation des "banques").

(43) ventes de riz au Sénégal, par la CPSP (moyennes mensuelles 1980-84: moyenne générale = 100):

janvier	88
février	102
mars	105
avril	108
mai	95
juin	105
juillet	103
août	121
septembre	93
octobre	90
novembre	88
décembre	110

(44) la taxation doit être particulièrement lourde si l'on ne veut pas ou ne peut pas ajuster les taux de change, qui sont en grande partie responsables des graves difficultés enregistrées par ces pays dans les balances de paiement (à ce sujet voir Caputo 1985 et, en particulier, le rapport très pertinent de Giri au Colloque de Mindelo). Si les taux de change du Franc cfa ont assuré à ces pays une stabilité monétaire inconnue dans les autres pays africains, en revanche, à cause de leur rigidité, ils ont limité fortement le développement des productions exportables ou substituables aux importations. Cela a frappé particulièrement les économies plus vulnérables, tandis que d'autres ont pu en tirer profit. Il est aujourd'hui nécessaire de rendre plus souple le système monétaire, de manière à permettre de moindres fluctuations programmées des taux de change. Il faudrait avoir un esprit ouvert sur cet argument sans y voir, comme c'est un peu la mode, immédiatement des tendances "déstabilisatrices". Cette mesure d'ajustement des taux, unie à des taxes sur les céréales importées aurait beaucoup plus de chances de réussir que la simple mesure de taxation.

(45) programmes coton+céréales B.M.-C.C.C.E.-C.F.D.T. au Mali, au Sénégal, etc.

ANNEXE 4 : REFERENCES BIBLIOGRAFIQUES CITEES

ANNEXE 4/ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CITEES

FINANCING ADJUSTMENT WITH GROWTH IN SUB-SAHARAN AFRICA, 1986-90
AGARWALA R. AND OTHERS
THE WORLD BANK APRIL 1986

AMELIORATION DES OPERATIONS APRES-RECOLTE ET PROMOTION DU STOCKAGE
VILLAGEOIS
ANTHONY R. - GUIBOURG C.
FAO ROME, MARS 1986

AGRICULTURAL MARKETING AND PRICE INCENTIVES. A COMPARATIVE STUDY OF
AFRICAN AND ASIAN COUNTRIES
ASHMED R - RUSTAGI N.
IFFPRI/FAO MARCH 1985

SEMINAIRE DE LA CEDEAO sur les POLITIQUES DES PRIX AGRICOLES DANS LA
REGION DE LA CEDEAO
BA M. - BA I.
FAO 10 - 14 JUIN 1985 LOME, TOGO

QUADRO ECONOMICO E PROSPETTIVE DELLO SVILUPPO IN BURKINA FASO
BACULO L. - D'ANTONIO M. - DA VENEZIA A. S.
C.D.R. DELL' IST. ITALO AFRICANO 1986

LA POLITIQUE CEREALEIRE AU MALI
BANQUE MONDIALE/BAMAKO
1986

POLITICHE E PROGETTI DI SVILUPPO IN NIGER
BECCHI COLLIDA' A., BANDARIN C.
C.D.R. DELL' IST. ITALO-AFRICANO ROMA 1986

CEREAL POLICY REFORM - EXECUTIVE SUMMARY
BERG E.
CLUB DU SAHEL 1986 a

CEREALS POLICY REFORM IN THE SAHEL
BERG E.
CLUB DU SAHEL OCTOBER 1985

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALEIRE DANS LE SAHEL: LE NIGER
BERG E. - WHITNEY A.
CLUB DU SAHEL 1986 b

AGRICULTURAL RESPONSES TO PRICE IN SUB-SAHARAN AFRICAN COUNTRIES
BOND E. M.
WASHINGTON, 1984

ANALYSE DE L'ENQUETE MARCHE TAHOUA
BORIS P.
NIAHEY 1980

AGRICULTURAL PRICING POLICIES IN SENEGAL. THEIR IMPLICATIONS FOR
GOVERNMENT BUDGET, FOREIGN EXCHANGE AND REGIONAL INCOME DISTRIBUTION
BRAVERMAN A. - HAMMER S. J. - LEVINSOHN J.
WORLD BANK 1983

AN ANALYSIS OF CURRENT AND POTENTIAL ROLES FOR PUBLIC AND PRIVATE SECTOR
INSTITUTIONS IN THE GRAIN MARKET
BREMER J. (team leader) - ELLSWORTH (market analyst)
A Report Prepared for USAID/Bamako by the Agricultural Policy
Analysis Project July 11, 1986

ASIE-AFRIQUE: GRENIERS VIDES, GRENIERS PLEINS
BRUNEL S. (COORDONNATEUR), AVEC LA CONTRIBUTION DE: BERG E.-
ETIENNE G. - GIRI J. - GOUROU F. - KLATZMAN J. - LACOSTE Y. - LABONNE M.
LAINE J. - McALPIN M. - MAURER J. - RACINE J.
ECONOMICA PARIS, 1986

BANCHE DI CEREALI IN BURKINA FASO
CAFUTO E.
C.D.R. DELL'IST. ITALO
AFRICANO TORINO, 29 APRILE 1986

CONTRIBUTION AU DEBAT SUR LES NOUVELLES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE
PAYS DU CILSS
CAFUTO E.
C.D.R. DELL'IST. ITALO-AFRICANO DECEMBRE 1985

STUDIO DI ALCUNI ASPETTI DEL MERCATO CEREALICOLO NIGERINO.
CECCARELLI T.
ISTITUTO ITALO AFRICANO NOVEMBRE '85-APRILE '86

LES EXPERIENCES NATIONALES D'ORGANISATION DES MARCHES DES CEREALES
(11 - 12 MARS 1986 COLLOQUE INTERNATIONAL)
CENECA
PARIS, 1986

ENQUETE SUR LE COMPORTEMENT DES PRODUCTEURS AU B.F. (METHODOLOGIE ET
PLAN D'ACTION)
CILSS
OUJADAGOUDOU, 1986

LA POLITIQUE CEREALEIRE DANS LES PAYS DU SAHEL
(2 - 6 JUILLET 1979, ACTES DU COLLOQUE DE NOUAKCHOTT)
CILSS - CLUB DU SAHEL
OUAGADOUGOU, 1979

PROPOSITIONS POUR UNE STRATEGIE REVISEE EN 1984 DE LUTTE CONTRE LA
SECHERESSE ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE SAHEL
CLUB DU SAHEL
NOVEMBRE 1984

BILANS CEREALEIERS (DOCUMENT STATISTIQUE)
CLUB DU SAHEL
1986

AVANT-PROJET DE LA POLITIQUE AGRICOLE - DIAGNOSTIC DE LA SITUATION
ET DE L'EVOLUTION DES TENDANCES -
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST - SECRETARIAT GENERAL -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL NOVEMBRE 1985

REFORMISM AND AGRARIAN REFORM IN LATIN AMERICA
DE JANYRY A.
J.H.U.P. 1981

EVALUATION DES BESOINS D'AIDE ALIMENTAIRE une nouvelle approche
N. 39 DE ETUDE FAO: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FAO
ROME, 1984

PROMOTION DES ECHANGES AGRICOLES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
N. 41 DE ETUDE FAO: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FAO
ROME, 1984

VERS LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE
N. 32 DE ETUDE FAO: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FAO
ROME, 1984

NOUVEAU PROTECTIONNISME ET TENTATIVES DSE LIBERATION
FAO - ETUDES DEVELOPP. ECON. ET SOC. N. 27
ROMA 1983

BILAN ALIMENTAIRE DES PAYS DU CILSS AU COURS DE LA PERIODE 1961-1985
DONNEES STATISTIQUES
GABAS J.
CLUB DU SAHEL 1986

DETTE EXTERIEURE, REECHERONNEMENTS, ANNULATIONS, PRETS A L'AJUSTEMENT
STRUCTUREL, SOUTIENS AUX BALANCES DES PAIEMENTS: OU EN SONT LES PAYS
DU CILSS?
GABAS J. J.
CLUB DU SAHEL AVRIL 1986

LE COMMERCE PRIVE DES CEREALES AU MALI: LA FILIERE SOCIO-
PROFESSIONNELLE (PAPIER POUR LE COLLOQUE DE MINDELO)
GAGNON G.
CILSS/CLUB DU SAHEL 1986

MARCHE DE DIOILA - ENQUETE
GAGNON G.
ACDI - MALI 1985 -1986

L'AFRIQUE EN PANNE
GIRI J.
KARTHALA PARIS, 1986

RETROSPECTIVE DE L'ECONOMIE SAHELIERNE
GIRI J.
CLUB DU SAHEL DECEMBRE 1984

EXPOSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE
PRESENTÉ A LA REUNION DES BAILLEURS DE FONDS SUR L'AGRICULTURE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
DAKAR, Les 17 - 18 JUIN 1986

CEREALS POLICY REFORM IN THE SAHEL - THE GAMBIA
 HAUGHTON
 CLUB DU SAHEL MARCH 1986

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALEIRE DANS LE SAHEL - LE BURKINA FASO
 HAUGHTON J.
 CLUB DU SAHEL MARS 1986

NOTE SUR LES PROBLEMES D'ORGANISATION DE LA FILIERE CEREALEIRE AU
 SENEGAL
 HIRSCH R.
 CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE 1985 a

NOTE SUR LE PRIX DU RIZ AU SENEGAL
 HIRSCH R.
 CAISSE CENTRALE DE OPERATION ECONOMIQUE 1985 b

ETUDE D'IDENTIFICATION DU PROGRAMME EQUILIBRE ALIMENTAIRE NIGER
 HOUNZANGBE A. E.
 AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL AOUT, 1984

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALEIRE DANS LE SAHEL LE MALI
 HUMPHREYS C. P.
 CLUB DU SAHEL JUILLET 1986

RENTE PETROLIERE ET COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES A LA PERIPHERIE DU
 NIGERIA LES CAS DU BENIN ET DU NIGER
 IGUE O. J.
 CIHEAM/IAM-M MONTPELLIER MARS 1985

AGRICULTURAL COMPARATIVE ADVANTAGE UNDER UNCERTAINTY: THE CASE OF
 SENEGAL
 JABARA C.
 THESE DE DOCTORAT, WEST LAFAYETTE - INDIANA : UNIVERSITE PURDUE 1979

AN AGRICULTURAL SECTOR MODEL FOR SENEGAL
 JABARA C. - THOMSON L. R.
 AGRICULTURAL EXPERIMENTAL STATION BULLETIN N. 278 - WEST LAFAYETTE -
 INDIANA : UNIVERSITE PURDUE 1980 a

AGRICULTURAL COMPARATIVE ADVANTAGE UNDER INTERNATIONAL PRICE
 UNCERTAINTY: THE CASE OF SENEGAL
 JABARA C. - THOMSON L. R.
 AMERICAN JOURNAL OF AGRICULTURAL ECONOMICS 1980 b

AGRICULTURAL MARKET INTERVENTION AND INTERNATIONAL TRADE, in EUROPEAN
 REVIEW OF AGRICULTURAL ECONOMICS, vol. 12-1/2, 1985
 KOESTER U.
 reprinted by INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE

PLAN CEREALEIER PREAMBULE
 M.D.R./SENEGAL
 DAKAR, LE 6 JUIN 1986

NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE
 M.D.R./SENEGAL
 DAKAR, AVRIL 1984

PLAN CEREALIER
M.D.R./SENEGAL
DAKAR, AVRIL 1986

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALIERE DANS LE SAHEL - LA MAURITANIE
MARTIN F.
CLUB DU SAHEL MARCH 1986

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALIERE DANS LE SAHEL - LE SENEGL
MARTIN F.
CLUB DU SAHEL MARS 1986

SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DES CEREALES AU BURKINA FASO
MINVIELLE J.
CILSS OUAGADOUGOU, MARS 1985

SYNTHESE DU PROJET COUTS DE PRODUCTION DES PRODUITS VIVRIERS DANS LES
ETATS MEMBRES DU CILSS
MINVIELLE J.
CILSS OUAGADOUGOU, JUIN 1986

THE PARALLEL MARKET FOR CEREALS IN THE SENEGL RIVER VALLEY
MORRIS M.
ISRA - BAME 1985

PRIVATE AND PUBLIC SECTORS IN DEVELOPING COUNTRY GRAIN MARKETS:
ORGANIZATION, ISSUES AND OPTIONS IN SENEGL
NEWMAN D. M. - SOW A. - NDOYE O.
I.S.R.A. - BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUES DAKAR, 1985 a

CEREALES LOCALES ET CEREALES IMPORTEES AU SENEGL: LA POLITIQUE
ALIMENTAIRE A PARTIR DES SYSTEMES DE COMMERCIALISATION
NEWMAN D. M. - NDOYE O. - SOW A. P.
I.S.R.A. - BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUES DAKAR, 1985 b

ORIENTATIONS ET PROGRAMMES DE RECHERCHES MACRO-ECONOMIQUES SUR LE
SYSTEME AGRO-ALIMENTAIRE SENEGLAIS
NEWMAN M. - CRAWFORD E. - FAYE J.
I.S.R.A. - BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUES DAKAR, OCTOBRE 1984

REGULATORY UNCERTAINTY, GOVERNMENT OBJECTIVES AND GRAIN MARKET ORGANIZATION AND PERFORMANCE: THE SENECALESE CASE
NEWMAN M. - SOW P. A. - NDOYE O.
I.S.R.A. - BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUE MLAGA, SPAIN. AUGUST 26, - SEPTEMBER 4, 1985 c

PROPOSITION POUR LA MISE EN PLACE DANS LE CADRE DU CILSS DE LA CELLULE
REGIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET POUR DES AMENDEMENTS EVENTUELS A LA
CONVENTION
PIRZIO-BIROLI D.
CILSS (CONFIDENTIEL) ROME, 1986

I TRASPORTI NEL SAHEL: PROBLEMI ATTUALI ED ALTERNATIVE DI SVILUPPO
POLIZZOTTI S.
C.D.R. DELL' ISTITUTO ITALO-AFRICANO ROMA, 1986

GRAIN MARKETING INSTITUTION AND POLICIES IN AFRICA
 SCHUH E.
 THE WORLD BANK/INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION OFFICE MEMORANDUM JUNE 6, 1986

PRIX AGRICOLES DANS LE BASSIN ARACHIDIER: LE MIL
 SIDIRE M. - NEWMAN M. - SOW A. - NDOYE O.
 BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUE DAKAR, 1985

AGRICULTURAL PRICING AND MARKETING POLICIES IN AN AFRICAN CONTEXT
 SINGH I. - SQUIRE L. - KIRCHNER J.
 WORLD BANK STAFF WORKING PAPER 1985

LA POLITICA AGRICOLA DEL MALI
 SIVINI G.
 C.D.R. DELL'ISTITUTO ITALO
 AFRICANO ROMA, 1985 a

LA STRATEGIA ALIMENTARE DEL MALI
 SIVINI G.
 C.D.R. DELL'IST. ITALO
 AFRICANO ROMA, 1985 b

POLITICA AGRICOLA E PROSPETTIVE DI AUTOSUFFICIENZA ALIMENTARE DEL
 SENEGL
 SIVINI G.
 ISTITUTO ITALO AFRICANO ROMA, 1984

ETUDE DE LA COMMERCIALISATION DES CEREALES AU SENEGL
 SONED
 INSTITUT SENEGRALIS DE RECHERCHES AGRICOLES DAKAR, 1985

ETUDE DE LA COMMERCIALISATION DU RIZ ET DU MAIS AU SENEGL (PRODUCTION
 LOCALE)
 SONED
 INSTITUT SENEGRALIS DE RECHERCHES AGRONOMIQUES DAKAR, 1983
 ETUDE DE LA COMMERCIALISATION DU MIL AU SENEGL - ANALYSE DU CIRCUIT
 TRADITIONNEL
 SONED
 INSTITUT SENEGRALIS DE RECHERCHES AGRONOMIQUES Dakar, 1983

LA REGLEMENTATION ET L'ORGANISATION DES MARCHES CEREALEIERS AU SENEGL :
 SITUATION DES CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1983/84 ET 1984/85
 SOW A. F. - NEWMAN D. M.
 I.S.R.A. BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUE DAKAR 1985

NOURRIR LES VILLES EN AFRIQUE SUBSAHERIENNE
 SUDRIE O.
 HARMATTAN PARIS, 1985

FOOD POLICY ANALYSIS
 TIMMER P. - FALCON P. W. - PEARSON R. S.
 WORLD BANK 1983

AGRICULTURAL PRICE POLICIES AND THE DEVELOPING COUNTRIES
 TOLLEY S. G. - VINOD T. - MING WONG C.
 A WORLD BANK PUBLICATION 1982